

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 17 MAI 2021

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 3**

Le 17 Mai 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

### **PRÉSENTS**

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Séez

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

#### Tignes

Serge REVIAL

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

#### Villaroger

Alain EMPRIN

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile UTILE -GRAND (Pouvoir à Frédéric BATAILLE)

Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Gérard MATTIS)

Franck MALESCOUR (Pouvoir à Yannick AMET)

### **EXCUSÉS**

Paul PELLECUER

Éric JACQUEMOUD

Daniel EUSTACHE

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Nicolas MORIN**

## **2021-57 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA QUATRIÈME SECTION DE L'ITINÉRAIRE CYCLABLE DE HAUTE-TARENTEISE**

**Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise**, approuvés par arrêté en date du 27 décembre 2006, modifiés par arrêtés en date du 26 mars 2008, du 27 mai 2010, du 13 août 2012 et du 26 septembre 2016 (article 6.2.) : la Communauté de Communes est compétente pour l'aménagement et l'entretien de l'extension de l'actuelle voie cyclable, qui devra faire l'objet d'un transfert une fois l'extension terminée.

**Vu la décision du Conseil Communautaire du 20 avril 2015**, actant le principe de création d'un itinéraire cyclable sous la forme prépondérante d'une voie verte, débutant au niveau de la base internationale d'eau vive de Bourg-Saint-Maurice, en prolongation de la voie existante, jusqu'au lieu-dit l'île sur la commune de Villaroger.

La consultation du marché de travaux, passée en **procédure adaptée**, a été publiée le 14 Avril 2021 sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics, le 14 Avril 2021 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) pour la création d'un itinéraire cyclable sous la forme prépondérante d'une voie verte - Tranche 4 : de l'Auberge de Jeunesse située sur la Commune de Séez (73700) au Pont de la Bonneville situé sur la commune de Villaroger (73640).

Monsieur Serge REVIAL, Président de la Régie Tourisme Haute-Tarentaise rappelle les éléments de ce marché :

Type de travaux : Voiries et Réseaux Divers (1 seul lot).

Date de remise des offres : le 03 Mai 2021 à 12 heures.

Deux offres ont été déposées dans les délais.

Suite à la remise des offres du 03 Mai 2021 : les deux offres ont été classées recevables.

Conformément à l'article 5.3.1 du règlement de consultation, les candidatures ont été analysées au regard des capacités professionnelles, techniques et financières.

Le jugement des offres a été effectué dans les conditions prévues aux articles R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 relatifs aux marchés publics et a donné lieu à un premier classement des offres.

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 Mai 2021 ;**

**Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 Mai 2021 ;**

**Le Conseil communautaire vote : 15 pour, 2 abstentions**

- **ATTRIBUE** le marché de travaux pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable au groupement BRUNO TP/EUROVIA ALPES pour un montant de 827 719.32 euros HT ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces du marché et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

